

LE JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRINX DE L'ABONNEMENT

Roubaix - Teneur : Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 45 fr. — Un an, 80 fr.

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

PRINX DES ANNONCES

Annouces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.

Brucelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 4 MAI 1884

LA LEGISLATION EN MATIERE D'ELECTIONS

Parmi les nombreuses questions soumises au Comité de juriscultes, présidé par M. Alexandre, signalons les suivantes, dont la solution est particulièrement d'actualité :

NOTE. — BULLETIN BLANC

Le bulletin blanc déposé dans l'urne électorale est sans aucune valeur, attendu qu'il n'est pas compté dans le calcul de la majorité absolue.

MILITAIRE. — GONGÉ. — VOTE

Un militaire présent dans la commune où il est inscrit sur la liste électorale, en vertu non d'un congé régulier, mais d'une simple permission de 8 jours, ne doit pas être admis à prendre part aux opérations électorales.

Peut seul voter le militaire en congé régulier. Par militaire en congé régulier, on doit entendre le militaire qui est pourvu d'une autorisation régulière d'absence de plus de 30 jours.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Le bureau électoral ne peut, dans aucun cas, se refuser à admettre le vote d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

40 millions n'est pas exclusivement destinée à faire face à des dépenses futures, mais que, pour une bonne part, elle sera consacrée à couvrir des dépenses déjà engagées.

N'est-ce pas avouer implicitement que, malgré ses déclarations, le ministre n'a pas renoncé au déplorable système qui consiste à engager des dépenses sans crédit, sauf à faire absoudre plus tard par le Parlement l'irrégularité de ses procédés financiers ?

Car de deux choses l'une : ou les crédits primitivement demandés étaient notoirement inférieurs aux besoins, et alors pourquoi ne pas avoir réclamé des allocations plus importantes ; ou le cabinet s'est prudemment convaincu de l'insuffisance des ressources, et dans ce cas, pourquoi avoir tardé à saisir les Chambres d'une demande de crédits supplémentaires ?

Les feuilles ministérielles ajoutent encore que les dépenses pour l'avenir seront réduites dans de larges proportions ; si d'ailleurs les pourparlers engagés avec la Chine aboutissent à un résultat prochain.

Nous ne pouvons partager leur optimisme. Nous avons quelque raison de croire que la liquidation des opérations du Tonkin dépassera le crédit de 40 millions, et d'autre part, nous croyons peu à la possibilité de réduire les effectifs actuels, sans parler des dépenses d'organisation qui succéderont à l'action militaire ; telles que frais de construction de casernes, d'hôpitaux et dépenses d'administration proprement dite.

Nous n'en avons pas fini avec les charges que le Tonkin doit imposer à nos finances, et le crédit actuel ne représente même pas la limite des sacrifices annuels dont elle devra être dotée.

Parlant des affaires de Corse et de celle du notaire Bastid, le Français dit qu'elles ont causé quelque ennui à certains députés de gauche qui voudraient sauvegarder au moins les apparences.

Elles ont, en outre, éveillé les craintes de ces députés qui siègent au centre gauche, s'il y avait encore un centre gauche à la Chambre. Ces derniers se sentent menacés ; l'Union républicaine dispose à son gré de l'administration, elle arrête ou active l'action des parquets, elle domine le ministère, elle en fait l'instrument de ses intérêts et de ses rancunes, elle est toute puissante ; ils commencent à trouver qu'elle l'est trop. Ces républicains, qui se disent modérés et que les opportunistes traitent en suspects, redoutent maintenant les effets de cette candidature officielle dont, naguère, ils attendaient tout. Ils ont peur d'en être les victimes et veulent prendre leurs précautions pendant qu'il en est temps encore.

L'interpellation de M. Laguerre sur les affaires de Corse leur fournira une occasion, dont ils entendent profiter, de protester contre les procédés administratifs de M. Waldeck-Rousseau et de dévoiler les faiblesses de M. Martin-Feuillée. Les intrépidités ouvriront le feu, mais des républicains moins avancés prendront la direction des troupes.

Il semble certain que l'interpellation ne verra pas seulement les affaires de Corse ; des explications seront également demandées au garde des sceaux sur la conduite de son procureur du Cantal. Un notaire de ce département, notaire républicain et bien apparenté, ayant entrepris un voyage d'agrément en emportant la caisse, le parquet s'est montré plein d'indulgence pour cette petite espionnerie et a refusé de dénoncer le garde des sceaux pour si peu.

C'est à grand-peine qu'il a consenti à se déranter lui-même. En vain lui demandait-on de se hâter, d'apposer rapidement les scellés sur qu'aucune pièce ne sortit de l'étude du sieur Bastid ; en vain, insistait-on sur l'importance de certains documents qui s'y trouvaient, et dont la disparition compromettrait des intérêts respectables, rien n'y faisait. Dans le Cantal, la justice n'est pas seulement houleuse, elle est patylique ; il ne lui a pas fallu moins de quinze jours pour se transporter à l'étude du sieur Bastid, et l'on raconte, dans le pays, qu'elle y avait été devancée par des citoyens plus ingambes.

Depuis lors, on n'a plus entendu parler de cette affaire. Le parquet n'a exercé aucune poursuite ; le garde des sceaux, bombardé de réclamations et de plaintes, n'a pas donné signe de vie et les malheureux clients ont dû se contenter d'une simple mesure disciplinaire : les notaires ont rayé le sieur Bastid de leur tableau.

Il n'y a pas eu de poursuites ; on prétend qu'il n'y en aura pas. On dit même, c'est sans doute une calomnie, que des intérêts électoraux interviennent tout proches. Le notaire Bastid aurait un fameux atout dans son jeu : ses relations intimes avec les républicains les plus influents de la région où il opérait. C'est, en outre, l'oncle d'un des membres de l'Union républicaine qui défend le cabinet avec le plus d'ardeur, et c'est quelque chose.

L'affaire Bastid et les affaires de Corse suffisent, en d'autres temps, pour mener loin les ministres coupables de telles complaisances pour leurs amis ; il est probable qu'elles consolideront le cabinet.

Un ministre qui sacrifie à ses fidèles l'indépendance de l'administration, la loi, les intérêts, la liberté et même la vie de leurs adversaires, offre à la majorité toutes les garanties désirables ; elle est assurée de lui voir exercer à son profit, sans se laisser arrêter par rien, le plus éhonté candidat officiel ; cela lui suffit.

Le Moniteur universel consacre l'intéressant qui suit au nouveau régime de médecine dans les hôpitaux ;

« On sait comment, naguère, une infirmière laïque administrait à un de ses malades de l'acide phénique à si hautes doses que celui-ci en mourut dans d'atroces souffrances ; l'on se souvient aussi comment une autre de ces tendres et attentives personnes asphyxiait dans un bain trop chaud une malheureuse confiée à ses soins, ou plutôt livrée à son ignorance et à sa légèreté. Mais voici que, pour compléter l'agréable tableau qui nous est offert par les hôpitaux

laciés, les infirmiers se mettent de la partie, et, ajoutant des brutalités à l'incurie, achèvent de rendre dans ces établissements la situation des malades aussi pénible que périlleuse.

C'est triste vain que nous faisons allusion s'est passé à l'hôpital Lariboisière, et vient d'être l'objet d'une instance correctionnelle, qui s'est terminée devant la 11<sup>e</sup> chambre par la condamnation à deux mois de prison de l'auteur de ces sévices.

C'est donc là un fait parfaitement authentique, dont toutes les circonstances sont de la plus entière exactitude et sur la gravité duquel, n'en déplaçant aux administrateurs du nouveau régime hospitalier, il n'y a absolument rien à rabattre.

Or voici, d'après le récit des témoins entendus dans cette affaire, ce qui se passait le 7 avril dernier dans l'une des salles de l'hôpital Lariboisière. Il était quatre heures et demie du matin. L'infirmier Nermel faisait sa tournée habituelle pour ramasser sur les planches plates près du chevet des malades les plâches sales ayant contenu le vin que, dans certains cas, on met à leur disposition. Un de ces malades, le sieur Hervet, garçon de recettes, âgé de 50 ans, avait à peine touché à la sienne, qu'il devait par conséquent lui être lassé. Nermel, dont le regard convoitait déjà la liqueur vermeille, n'en jugea pas ainsi. Il mit délibérément la main sur la fiole de vin de Banyuls à moitié pleine, et, comme le malade s'y opposait, il lui allongea, en guise d'argument décisif, un énorme coup de poing sur la figure, et comme sa victime se débattait, il courut chercher, dans une pièce voisine, un lourd goupillon qui y avait été relégué, puis, armé de cette arme d'un nouveau genre, se jeta de nouveau sur le sieur Hervet.

C'est en vain que celui-ci s'empara, pour se défendre, d'une canne laissée près de son lit ; le malheureux reçut de Nermel un formidable coup de terrible goupillon, dont la manche se cassa sur sa tête. Les malades encore assés valides pour se lever furent obligés d'accourir pour mettre fin aux violences de l'infirmier et désarmer ce furieux amateur de vin de Banyuls, qui, pour en débiter quelques verres à ses malades, regardait si peu aux moyens.

Et c'est bien ainsi que les choses se sont passées. Un malade qui a été témoin « déclare » qu'il a vu le prévenu se précipiter sur Hervet, couché dans son lit, et lui asséner un coup de goupillon sur la tête, et que lui et un autre se sont jetés sur l'infirmier pour le désarmer.

Avec de pareils infirmiers, il ne faut plus s'étonner de l'énorme consommation de vin qui se fait aujourd'hui dans les hôpitaux. Quand ce ne sont pas les malades qui le boivent, ce sont les infirmiers et peut-être aussi les infirmières. On peut conjecturer que tout ce vin de Banyuls, qui figure pour une grosse somme dans le budget de l'Assistance publique, ne sert pas seulement à soutenir la force des malades ou à augmenter celle des convalescents.

Enfin, puisque l'Assistance publique trouve si admirable son système de laïcisation, il nous semble qu'elle devrait au moins la perfectionner en un point. Encore faudrait-il qu'elle n'ait pas supprimé dans les hôpitaux les goupillons en tant qu'objets servant au culte, elle ne les laisse pas servir comme armes pouvant servir à assommer les malades.

Le bruit court qu'une explosion accidentelle de dynamite a eu lieu à bord du State of Florida. On croit que quelques dynamiteurs, venant de New-York, se trouvaient à bord de ce navire et que la cause de l'explosion fut attribuée à un des livres de dynamite, en réalité, on n'a trouvé que des amorces pour pistolets et fusils d'enfants.

Une bande d'insurgés a été battue à San Miguel, dans la province de Gérone, par des douaniers, et s'est réfugiée en France.

Le lieutenant-colonel d'infanterie, appartenant à la garnison de Cadix, a été arrêté à Madrid. L'ère nouvelle, de Cadix, annonce l'arrestation de quelques civils et militaires.

Le maire d'Avrillé a été condamné à vingt-cinq francs d'amende, pour avoir surpris des affiches malades ou à augmenter celle des convalescents.

Incendies en Amérique. On signale des incendies dans les forêts des Etats de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie.

Un grand incendie a éclaté dans la région houillère de Pensylvanie. La ville de Brishin est entièrement détruite ; 3,000 personnes sont sans asile, plusieurs ont péri.

LES EXPORTATIONS VERS L'Australie. — On écrit de Melbourne à la Chambre de commerce de Verviers :

« Comme vous le savez sans doute, le gouvernement de la colonie de Victoria a nommé une commission chargée d'étudier les bases pouvant servir au réajustement du tarif des douanes en vigueur actuellement. Cette commission, après de nombreuses séances d'investigation, vient de terminer son rapport, qui sera bientôt porté devant le Parlement colonial pour y être discuté.

Parmi les nombreuses modifications proposées pour la diminution ou l'augmentation des droits existants, il en est une se rapportant à un article qui vous intéresse de près, je veux parler des droits sur les tissus de laine. Woolens in the piece.

Cette modification doit vous intéresser d'autant plus que, dans ces derniers temps, Verviers a réussi à se créer un courant d'affaires très suivi avec ces parages. Les droits actuellement perçus sur les draperies sont, comme vous le savez, de 45 0/10 ad valorem et la commission propose de les porter à 20 0/10.

Le principal motif de cette augmentation du droit d'entrée est la position critique dans laquelle se trouve momentanément l'industrie drapière de la colonie.

Permettez-moi de vous rappeler en passant, ce que je disais dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre après la clôture de l'exposition internationale de Melbourne. L'opinion que j'exprimais alors sur l'avenir de cette industrie soutenue par la protection est pleinement confirmée aujourd'hui.

« Depuis quelques saisons les woollen mills (fabriques de draps) ont été sans ordres et le stock s'accumulant sans cesse, les compagnies se sont vues dans l'obligation de l'écouler en faisant appel aux sousmissions publiques (tenders).

Ainsi, le Ballarat Woollen Mill a vendu 50,000 yards de tweeds (étoffes) à un prix moyen de 2/1, alors que la matière seule est estimée à une valeur plus élevée.

D'autres fabriques ont suivi cet exemple. Cette crise si funeste n'est pas encore à sa fin et ces ventes forcées ont paralysé les affaires.

A ce sujet, un journal industriel du pays écrit ce qui suit :

« Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé de discuter les causes de la crise qui a frappé notre industrie drapière.

On attribue d'importance à l'explication avancée par certaines autorités, qui disent que les continents de l'Est ont été anéantis par la guerre civile et que le manque de succès de la manufacture coloniale doit être attribué à ce qu'elle est déficiente.

du gouvernement français qu'à titre provisoire. La cour de Pékin a désigné, par décret du 28 avril, pour son représentant définitif à Paris, avec le titre de ministre (le marquis de Tsong portait celui d'ambassadeur) Chou-Tsing-Tchen. On rapporte que ce personnage est l'un des deux membres qui ont été adjoints au Tsong-Li-Yamen, à la suite de la dernière révolution du palais. On ajoute que c'est un lettré bien connu dans son pays, et qu'il compte parmi ses ancêtres l'un des lettrés les plus célèbres du Céleste-Empire. Son frère est secrétaire de Li-Hung-Chang.

Quelle empressement qu'il mette à prendre possession de son poste, le nouveau ministre de Chine n'arrivera pas à Paris avant deux ou trois mois. C'est donc Li-Fong-Pao qui jettera les bases de l'entente franco-chinoise, et le gouvernement chinois est réellement disposé à entrer en arrangement avec nous. On assure qu'il a toujours été hostile à la politique belliqueuse du marquis de Tsong.

Quel qu'il en soit, le brusque revirement d'opinion qui se manifeste à Pékin a besoin d'être suivi de près. Il est à craindre, en effet, que le prince Tchun n'ait pas d'autre intention que de gagner du temps, pour se garantir, pendant la bonne saison, contre toute opération militaire contre Pékin ou Canton. A l'approche de l'hiver, il romprait les négociations et recommencerait à nous créer des embarras au Tonkin.

Les pourparlers qui vont s'ouvrir, exigent donc, de notre part, beaucoup de clairvoyance et de fermeté.

Neutralisation de l'Alsace-Lorraine. Le comité de la ligue internationale de la paix et de la liberté vient de prendre la résolution suivante :

Toute réserve faite du droit inaliénable et imprescriptible, qui appartient à l'Alsace-Lorraine, de disposer souverainement d'elle-même, la ligue inscrit à l'ordre du jour de son assemblée générale de se proposer, la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine.

Explosion de dynamite à bord d'un navire. Le bruit court qu'une explosion accidentelle de dynamite a eu lieu à bord du State of Florida. On croit que quelques dynamiteurs, venant de New-York, se trouvaient à bord de ce navire et que la cause de l'explosion fut attribuée à un des livres de dynamite, en réalité, on n'a trouvé que des amorces pour pistolets et fusils d'enfants.

Matières explosibles. L'importance de la découverte de matières explosibles faite près du Strand, a été singulièrement exagérée. On avait d'abord parlé de plusieurs livres de dynamite, en réalité, on n'a trouvé que des amorces pour pistolets et fusils d'enfants.

L'agitation en Espagne. Une bande d'insurgés a été battue à San Miguel, dans la province de Gérone, par des douaniers, et s'est réfugiée en France.

Le lieutenant-colonel d'infanterie, appartenant à la garnison de Cadix, a été arrêté à Madrid. L'ère nouvelle, de Cadix, annonce l'arrestation de quelques civils et militaires.

Le maire d'Avrillé a été condamné à vingt-cinq francs d'amende, pour avoir surpris des affiches malades ou à augmenter celle des convalescents.

Incendies en Amérique. On signale des incendies dans les forêts des Etats de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie.

Un grand incendie a éclaté dans la région houillère de Pensylvanie. La ville de Brishin est entièrement détruite ; 3,000 personnes sont sans asile, plusieurs ont péri.

LES EXPORTATIONS VERS L'Australie. — On écrit de Melbourne à la Chambre de commerce de Verviers :

« Comme vous le savez sans doute, le gouvernement de la colonie de Victoria a nommé une commission chargée d'étudier les bases pouvant servir au réajustement du tarif des douanes en vigueur actuellement. Cette commission, après de nombreuses séances d'investigation, vient de terminer son rapport, qui sera bientôt porté devant le Parlement colonial pour y être discuté.

Parmi les nombreuses modifications proposées pour la diminution ou l'augmentation des droits existants, il en est une se rapportant à un article qui vous intéresse de près, je veux parler des droits sur les tissus de laine. Woolens in the piece.

Cette modification doit vous intéresser d'autant plus que, dans ces derniers temps, Verviers a réussi à se créer un courant d'affaires très suivi avec ces parages. Les droits actuellement perçus sur les draperies sont, comme vous le savez, de 45 0/10 ad valorem et la commission propose de les porter à 20 0/10.

Le principal motif de cette augmentation du droit d'entrée est la position critique dans laquelle se trouve momentanément l'industrie drapière de la colonie.

Permettez-moi de vous rappeler en passant, ce que je disais dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre après la clôture de l'exposition internationale de Melbourne. L'opinion que j'exprimais alors sur l'avenir de cette industrie soutenue par la protection est pleinement confirmée aujourd'hui.

« Depuis quelques saisons les woollen mills (fabriques de draps) ont été sans ordres et le stock s'accumulant sans cesse, les compagnies se sont vues dans l'obligation de l'écouler en faisant appel aux sousmissions publiques (tenders).

Ainsi, le Ballarat Woollen Mill a vendu 50,000 yards de tweeds (étoffes) à un prix moyen de 2/1, alors que la matière seule est estimée à une valeur plus élevée.

D'autres fabriques ont suivi cet exemple. Cette crise si funeste n'est pas encore à sa fin et ces ventes forcées ont paralysé les affaires.

A ce sujet, un journal industriel du pays écrit ce qui suit :

« Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé de discuter les causes de la crise qui a frappé notre industrie drapière.

On attribue d'importance à l'explication avancée par certaines autorités, qui disent que les continents de l'Est ont été anéantis par la guerre civile et que le manque de succès de la manufacture coloniale doit être attribué à ce qu'elle est déficiente.

D'abord, dit-on, les nances ne sont pas

bonnes, elles manquent de solidité, de netteté, ensuite, le tissu n'est pas suffisamment décati avant d'être fourni au commerce, et enfin les dessins sont mauvais, ils n'ont ni apparence ni fini.

Telles sont les principales raisons qui ont fait perdre à nos tweeds leur réputation et pour lesquelles l'article importé est généralement préféré.

Si ces raisons sont fondées, il est aisé de comprendre pourquoi nous fabriquons ont cédé la place à une importation plus forte de tissus d'Europe.

En résumé, il est prouvé à l'évidence, qu'il y a un manque de soin dans la fabrication de l'article local, c'est ce fait, et non pas le surcroît d'importation de l'article européen, qui est la cause du mal et qui a amené la situation actuelle.

Le même journal continue :

Les genres de Huddersfield et l'article courant fait à Verviers sont les principaux concurrents de l'industrie indigène. Vous savez en effet que ce sont surtout les échantillons belges (connus ici sous la fausse dénomination de German tweeds, étoffes d'Allemagne) qui servent de types à la production coloniale, mais l'imitation n'est pas si mauvaise, à part la qualité de la laine, que le succès des tissus coloniaux a complètement disparu.

L'appréciation du tweed fabriqué ici est bien exprimée dans les termes suivants : « Colonial tweed is only for bushmen » (les tissus de la colonie ne conviennent qu'à pour les sauvages).

Il n'y a donc, comme je l'écrivais il y a trois ans, aucune crainte de la concurrence indigène, mais par contre, vous avez les Anglais comme adversaires et vous ignorez pasqu'ils savent profiter de tout pour éliminer la concurrence d'un marché. C'est donc sur ce point que je crois devoir appeler tout spécialement votre attention. Les fabricants anglais produisent à aussi bon compte que Verviers et même déjà les Autrichiens ont réussi à introduire des produits à très bas prix.

Tout fait prévoir que le succès belge souffrira si Verviers ne redouble d'efforts pour donner satisfaction à la clientèle coloniale.

Ne perdant jamais de vue les intérêts de mon pays et devant me réserver tout spécialement l'industrie cervicatoire, j'ai cru bien faire en vous écrivant ces quelques lignes.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

L'affiche suivante vient d'être placardée :

« Une manœuvre. A la dernière heure, on distribue une liste de candidats républicains.

Cette liste est toute de fantaisie. On y porte comme sur les deux autres des candidats qui n'ont pas donné leur consentement, et qui n'acceptent pas le mandat municipal.

Nos adversaires poussent l'inconvenance jusqu'à opposer les pères aux fils et les fils aux pères. Electeurs, défiez-vous de cette manœuvre et votez pour la liste du comité indépendant.

Ce matin, on distribue une quatrième liste, dans laquelle se trouvent beaucoup de noms portés sur la liste de MM. Allart et Laqueuement-Dhallain. La voici :

1. Achille Scrip, député, ancien conseiller. — 2. J. Quint, ancien conseiller. — 3. A. Ryo, conseiller sortant. — 4. Joseph Monnier, mécanicien, préd'homme ouvrier. — 5. Delaporte-Jayart, ancien conseiller. — 6. Charles Bonn, conseiller sortant. — 7. A. Vassier, id. — 8. G. Spel, id. — 9. A. Lemaire, ancien conseiller. — 10. A. Renaux, id. — 11. A. Debuine, conseiller sortant. — 12. L. Foveux, ancien conseiller. — 13. Paulin Richard, id. — 14. Jules Martel, id. — 15. Labbe Copin, id. — 16. Ludovic Desmarthel, ouvrier tissier. — 17. Em. Thiers, cultivateur, défier-vous de cette manœuvre. — 18. Richard Desmarceaux, industriel. — 20. Paul Despatures, id. — 21. A. Nogelle, banquier. — 22. Bourgeois-Henard, négociant. — 23. François Roussel, pré-consommateur. — 24. E. Boulanger, négociant. — 25. Em. Barbotin, architecte. — 26. J. Foré, négociant. — 27. Joseph Cau, négociant. — 28. Richard Platons, négociant. — 29. Antoine Dewitte, négociant. — 30. A. Letebvre, négociant en vins. — 31. H. Longuepée, ancien entrepreneur. — 32. Ch. Dehesdin, négociant. — 33. Ch. Dorvaux, vice-président du conseil des prud'hommes. — 34. Em. Gourrier, comptable. — 35. N. Cameris, ancien instituteur. — 36. Ch. Junker, ancien conseiller.

On nous adresse les lettres suivantes :

« Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix. Je soussigné, déclare n'avoir pas signé le programme radical-socialiste-révolutionnaire.

« Je suis républicain libéral et ne m'associe pas aux socialistes-révolutionnaires qui font partie de la liste.

Camille SAMAROC, horloger.

« Monsieur Reboux, directeur-gérant du Journal de Roubaix. Veuillez avoir la bonté d'insérer, dans votre édition de ce soir, que je refuse toute candidature au conseil municipal de Roubaix.

« En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Maurice LEPELANS. Débitant de tabac, rue de l'Espéule.

« Monsieur Reboux, directeur du Journal de Roubaix. Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

« On a abusé de mon nom, je n'ai jamais accepté le programme radical-socialiste ; je ne veux pas me faire le complice d'actes qui révoltent ma conscience d'honnête homme. Je ne suis donc pas candidat au conseil municipal. Agréé, etc. Jean-Baptiste SREL. »

« Monsieur Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix. J'apprends à l'instant que l'on fait figurer mon nom sur une liste de candidats au conseil municipal. N'ayant donné à personne l'autorisation de m'inscrire sur aucune liste, je vous prie de vouloir bien le faire savoir en inscrivant ma protestation dans votre plus prochain éditeur.

« Je vous remercie bien vivement à l'avance et vous prie, monsieur, mes salutations empreintes.

« Roubaix, le 4 mai 1884. » Emile COURRIER.

« Monsieur le rédacteur-gérant du Journal de Roubaix. Veuillez avoir la bonté de faire connaître à mes concitoyens que je décline toute candidature au conseil municipal.

« Agréé mes sincères salutations. J. GAT. »

« Monsieur le rédacteur-gérant du Journal de Roubaix. Je compte sur votre obligeance pour faire connaître à mes concitoyens que je décline toute candidature au conseil municipal.

« Agréé mes sincères salutations. E. BOULANGER. »

« Monsieur Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix. La réunion radicale-socialiste de la salle Dominique, à l'instant que l'on fait figurer mon nom sur une liste ; je n'ai donné mon adhésion à personne et ne suis pas candidat. Je vous remercie à l'avance et vous prie mes civilités empreintes.

« Roubaix, le 4 mai 1884. »

« Monsieur Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix. La réunion radicale-socialiste de la salle Dominique, à l'instant que l'on fait figurer mon nom sur une liste ; je n'ai donné mon adhésion à personne et ne suis pas candidat. Je vous remercie à l'avance et vous prie mes civilités empreintes.

« Roubaix, le 4 mai 1884. »

« Monsieur Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix. La réunion radicale-socialiste de la salle Dominique, à l'instant que l'on fait figurer mon nom sur une liste ; je n'ai donné mon adhésion à personne et ne suis pas candidat. Je vous remercie à l'avance et vous prie mes civilités empreintes.